Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

N° 85, avril 2013

Pourquoi *Altersécurité infos* ?

La sécurité et la santé au travail sont désormais des sujets d'actualité qui intéressent le grand public. Il faut s'en féliciter, tant ce débat public contribue à renforcer l'attention portée à ces questions cruciales. Toutefois, il est encore nécessaire de diffuser sur ces questions une information plus spécialisée à destination des personnes plus spécifiquement concernées.

C'est la vocation d'Altersécurité qui, fort de l'expérience des intervenants de Point Org Sécurité, entend informer plus spécialement les employeurs et les salariés sur leurs droits et devoirs en matière de santé et de sécurité au travail. Altersécurité ne prétend pas être exhaustif, mais souhaite susciter l'attention de ses lecteurs sur l'actualité des risques professionnels.

Cette démarche repose sur quelques solides convictions. La première est que la prévention est la clef de voûte de la lutte contre les risques et qu'il n'y a pas de prévention efficace sans une bonne information. La seconde est que les risques évoluent sans cesse, à mesure que le travail lui-même se transforme et que les connaissances évoluent. La troisième est que cette mise à jour permanente de nos savoirs et de nos pratiques doit s'appuyer sur de multiples disciplines.

En effet, pour bien combattre les risques, il faut les connaître et pour les connaître, il faut se nourrir des recherches accomplies dans des domaines d'expertise aussi variés que le droit, la médecine, la sociologie, la psychologie, l'ergonomie, l'économie ou encore le management. C'est ainsi, en croisant les savoirs et les expériences les plus diverses que nous souhaitons contribuer à la nécessaire sensibilisation aux risques professionnels.

www.altersecurite.org

Éditorial

De bonnes conditions de travail : un atout dans la compétition pour la main-d'œuvre qualifiée

"Les conditions de travail jouent un rôle dans les difficultés du maintien dans l'emploi des seniors ainsi que dans les problèmes d'attractivité de certains métiers", notent Tristan Klein et Kim Long, auteurs d'une récente étude du Centre d'analyse stratégique (CAS) consacrée aux conditions de travail selon les familles professionnelles (voir dossier page 3).

Mauvaises conditions de travail et difficultés de recrutement

De la sorte, tout en soulignant la nécessité de prendre en compte d'autres critères comme *"la conjoncture du marché du travail, l'image des métiers, les pratiques salariales ou de gestion de l'emploi"*, ils valident l'intuition des nombreux experts de la mobilité professionnelle qui estiment que des conditions de travail difficiles contribuent à rendre le recrutement plus délicat. Dans l'enquête Besoin de main-d'œuvre (BMO), réalisée en 2011, le Credoc et Pôle Emploi avaient déjà souligné ce lien. En effet, 35 % des employeurs déclarant rencontrer des difficultés de recrutement citaient les conditions de travail comme *"une des raisons de ces difficultés"*.

Phénomène de fuite devant les emplois pénibles

Parmi d'autres exemples, les auteurs citent le cas emblématique de certaines professions cumulant de nombreux facteurs de pénibilités. *"Le lien entre conditions de travail et attractivité*, écrivent-ils, *est mis en évidence par quelques études, notamment dans le domaine de la santé. Ainsi, les services hospitaliers offrant les conditions de travail jugées les plus dures, en particulier les services de gérontologie, font face à de telles difficultés de fidélisation de la main-d'œuvre."*

En effet, les conditions de travail difficiles ne pèsent pas seulement sur le recrutement de nouveaux salariés. Elles ont également un impact négatif sur le turnover, les travailleurs ayant tendance à quitter les emplois pénibles lorsqu'ils en ont la possibilité. Les auteurs relatent ainsi les travaux de l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation d'Ile de France sur les trajectoires des demandeurs d'emploi qui *"montrent des phénomènes de fuite devant certains métiers, par exemple dans les services à la personne"*.

Prendre en compte le choc démographique en cours

Dès lors, l'amélioration des conditions de travail se révèle, dans de nombreux secteurs, comme une démarche cruciale pour résoudre les difficultés rencontrées en matière de ressources humaines. Or, cet enjeu va croître en intensité puisque, en raison du changement démographique en cours, *"l'horizon est celui d'une plus forte concurrence entre les employeurs pour la main-d'œuvre qualifiée"*.

Performance économique et sociale

Mais, au-delà des seules entreprises pour lesquelles il se pose avec acuité, l'enjeu de l'amélioration des conditions de travail intéresse la société tout entière. En effet, comme le notent Tristan Klein et Kim Long, *"un mauvais appariement du marché du travail peut limiter les créations d'emplois ou, au moins, allonger la durée du chômage, faute de trouver rapidement le candidat adapté au poste à pourvoir. C'est pourquoi l'attractivité des métiers est souvent citée comme l'un des enjeux majeurs de la création d'emplois ou du développement de nouvelles activités"*. C'est là une nouvelle illustration de la nécessité de considérer la prévention des risques et la réduction de la pénibilité non comme des contraintes légales mais comme de vrais facteurs de performance économique et sociale. ■

(1) Étude *"Conditions de travail, organisation du travail et usages des TIC selon les métiers"* par Tristan Klein Kim Long, Centre d'analyse stratégique, février 2013.

Lu pour vous

Vers une meilleure évaluation des risques psychosociaux par les collectivités territoriales

"Les collectivités territoriales s'interrogent sur les approches à développer, de façon très opérationnelle, pour traduire dans le document unique et le programme annuel de prévention, l'évaluation des risques psychosociaux (RPS)", indique le site internet du spécialiste du secteur public Weka. Un choix dicté, en réalité, par les obligations légales qui incombent aux collectivités en tant qu'employeur. Comme le rappellent les juristes, *"il a une obligation de moyens et de résultat en matière de sécurité et de protection de la santé physique et mentale des travailleurs (art. L.4121-1 du Code du travail). De plus, il a l'obligation de prévenir, d'éliminer ou de réduire toutes les situations de stress, de harcèlement et de violence au travail."* Autant d'impératifs qui impliquent d'évaluer les risques et de pendre des mesures pour les prévenir ou les réduire le mieux possible. *"Le document unique a vocation à regrouper l'ensemble des données relatives à l'évaluation des risques professionnels"*, soulignent les experts de Weka. Et de préciser qu'il *"indique les situations à risques pour la santé et la sécurité des agents"*, *"met en avant les actions de prévention existantes"*, et *"propose des pistes d'amélioration"*. Des qualités qui en font *"un véritable outil de management de la prévention au sein de la collectivité"*.

Pour aller plus loin :
"Inscrire les risques psychosociaux dans le document unique", *www.weka.fr*, 15/04/13. Voir aussi *Altersécurité n° 80* de novembre 2012, entièrement consacré à la prévention des risques dans les collectivités territoriales.

Sept accidents de motos à vivre sur le Web, pour ne pas les subir sur la route

Les motos ont la cote ! En 2012, il s'est vendu 612.000 deux-roues motorisés dans notre pays ! Il y a aujourd'hui, sur les routes de France, plus de quatre millions de motos et scooters contre un peu plus de 2 millions en 1994. Et, parallèlement, le nombre de kilomètres parcourus par an par les deux-roues a augmenté en moyenne de près de 5 % par an, contre seulement 1,3 % pour les quatre roues.

De la "moto loisir" à la "moto pratique"

Ces tendances s'expliquent notamment par les difficultés de circulation croissante en zone urbaine. Comme le souligne David Morcrette sur le site *"Le Repaire des motards"* (*www.lerepairedesmotards.com*), *"l'utilisation est passée du plaisir au pratique pour oublier les embouteillages avec de plus en plus de de trajets quotidiens"*. Or, ces motards par contrainte plus que par passion présentent des risques spécifiques. Nouveaux venus dans la *"communauté des motards"*, ils n'en ont pas la culture et ont un rapport différent aux dangers de la conduite, surtout lorsqu'ils s'équipent de véhicule ne nécessitant pas de disposer d'un permis de conduire deux-roues.

Dangers du trajet "maison-travail"

Dans ce contexte, la sensibilisation aux risques mérite une attention renouvelée puisqu'en 2011, quelque 760 motards ont trouvé la mort sur la route et plus de 15.000 ont été blessés. Or, cet enjeu concerne également les entreprises car, selon David Morcrette, *"le nombre maximal d'accidents intervient sur les trajets maison-travail"*.

Des vidéos de sensibilisation

À cette fin, les employeurs peuvent s'appuyer sur les films d'animation *"MotoPrev"* récemment mis en ligne par l'association Prévention Routière avec le soutien d'Assureurs Prévention. Ces sept vidéos interactives de quelques minutes chacune présentent les sept causes principales d'accidents de deux-roues. Les scénarios ont été élaborés sur la base des études détaillées d'accidents (EDA) et de projets de recherche menés par l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux. À l'issue du visionnage des accidents sous différents angles, les causes de l'accident sont analysées sous forme de questions-réponses, ce qui donne à l'exercice un tour à la fois ludique et pédagogique Un outil consultable seul ou lors de séance collective de sensibilisation organisée par l'entreprise. ■

Pour aller plus loin : les vidéos interactives "MotoPrev" sont consultables librement en ligne sur *www.preventionroutiere.asso.fr/education/motoprev/motoprev.htm?v1=APR&module=*. Des kits complets de prévention du risque routier sont également disponibles auprès de la Société d'édition et de protection route (SEPR) : www.sepr-route.fr.

Dossier

Conditions de travail

Les grandes évolutions constatées de 1998 à 2005, selon les familles professionnelles

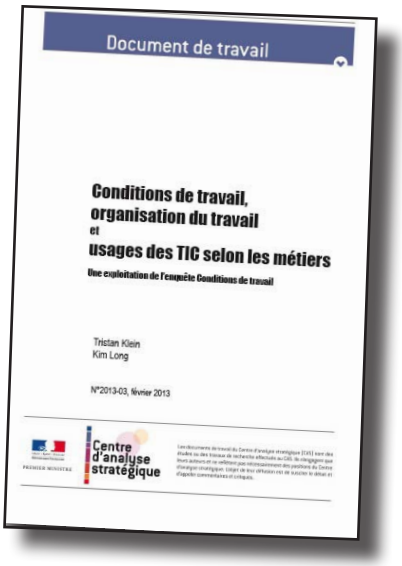

Le Centre d'analyse stratégique (CAS) a publié une cartographie de l'évolution des conditions de travail prévalant dans 87 familles professionnelles. Cette étude examine aussi bien les contraintes physiques et les nuisances que les conditions horaires, les rythmes de travail et les marges de manœuvres, sans oublier la charge émotionnelle qui joue un grand rôle dans le développement des risques psychosociaux. Ce tableau dynamique des conditions de travail selon les métiers est une mine d'information pour les professionnels de la prévention. En effet, même si les risques dépendent aussi de l'organisation propre à chaque entreprise, cette approche est d'une aide précieuse tant elle permet d'orienter l'attention et d'ouvrir des pistes de progrès. En voici les principaux enseignements.

1. Les conditions physiques de travail difficiles reculent globalement mais se concentrent sur quelques métiers particulièrement exposés

Les métiers les plus exposés aux contraintes physiques, aux nuisances et aux risques d'accidents sont, en 2005, *"les agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons, maraîchers, jardiniers, viticulteurs ; les ouvriers qualifiés du gros œuvre et du second œuvre du bâtiment ; les conducteurs d'engins du BTP ; les ouvriers, techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique ; les ouvriers qualifiés de la maintenance et de la réparation automobile"*. Les experts notent que *"s'il y a eu une tendance à l'allégement des pénibilités physiques et des risques pour l'ensemble des métiers, en moyenne, entre 1998 et 2005, cela n'a pas été le cas pour les métiers du BTP ni pour ceux de l'électricité et de l'électronique, déjà parmi les plus exposés"*. Les auteurs concluent par une mise en garde : si le cumul des contraintes et des nuisances représente toujours un danger pour la santé des travailleurs, *"l'exposition à un nombre limité de nuisances ne signifie pas que l'impact sur la santé sera limité si l'exposition est dangereuse"*. Ainsi, par exemple, *"les ouvriers du bois et de l'ameublement sont largement exposés aux poussières de bois, agent cancérogène"*.

2. Les horaires atypiques s'accroissent globalement, tout comme la durée du travail

Les horaires atypiques ont connu, de 1998 à 2005, une évolution négative qui reflète les exigences accrues auxquelles sont soumises les organisations en termes de flexibilité. *"De manière générale, le recours aux horaires atypiques s'est accru et les durées de travail se sont allongées. 13 % de la population disait travailler plus de 45 heures par semaine en 1998 contre 17 % en 2005"*, note l'étude. Les métiers plus touchés sont *"les techniciens et agents de maîtrise des industries de process ; les ouvriers qualifiés du textile et du cuir et les ouvriers des industries graphiques ; les cadres des transports, de la logistique et navigants de l'aviation ; les caissiers, employés de libre-service ; les bouchers, charcutiers, boulangers ; les cuisiniers, employés, agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration ; les patrons, cadres d'hôtels, cafés, restaurants, ainsi que les agents de gardiennage et de sécurité"*.

3. Des rythmes de travail fortement soumis à la pression de demandes extérieures

"Dans l'ensemble, les contraintes de rythme restent en moyenne assez nombreuses", notent les auteurs. Ils précisent que, *"si les contraintes de rythme automatiques sont peu importantes dans l'ensemble (10 %), les travailleurs déclarent bien plus souvent des contraintes de rythme imposées par la demande extérieure, exigeant une réponse immédiate (54 %). Enfin, plus de 25 % se disent travailler habituellement dans l'urgence ou sous une contrainte de rythme imposée par la hiérarchie"*. Pour évaluer l'impact de ces rythmes sur la santé, notamment psychologique, des travailleurs, il faut toutefois croiser ces données avec les marges de manœuvre dont ils disposent, le cumul de rythmes soutenus et de faibles *"latitudes décisionnelles"* étant la configuration la plus pathogène. Cela explique que les rythmes intenses sont généralement mieux vécus à mesure que l'on monte dans la hiérarchie des organisations. En effet, *"les métiers faisant apparaître les marges de manœuvre les plus faibles sont plutôt des familles professionnelles d'ouvriers"*.

4. Une charge émotionnelle frappant essentiellement les professions en contact avec le public et la souffrance

Le contact avec la souffrance et des relations avec le public, les collègues ou la hiérarchie, parfois conflictuelles, peuvent constituer des facteurs d'un réel mal-être au travail et ont été retenus comme une des dimensions des risques psychosociaux. Selon l'étude, *"les situations de tensions notamment avec le public sont assez répandues : 42 % des actifs occupés y sont confrontés. En revanche, les tensions avec les supérieurs hiérarchiques ou les collègues sont moins fréquentes"*. Sans surprise, les familles professionnelles les plus exposées sont les aides-soignantes ; les professionnels de l'action sociale, de l'action culturelle et les enseignants. ■

Pour aller plus loin :

L'étude *"Conditions de travail, organisation du travail et usages des TIC selon les métiers"* par Tristan Klein Kim Long, est téléchargeable librement sur le site internet du Centre d'analyse stratégique à l'adresse suivante : *www.strategie.gouv.fr/content/dt-2013-03-conditions-de-travail-organisation-du-travail*

Dans notre bibliothèque

Mois après mois, les experts de *Point Org Sécurité* scrutent l'actualité éditoriale afin de présenter aux lecteurs d'*Altersécurité* un panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les leurs. Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment en matière de sécurité et de santé au travail.

Eurogip Infos n° 78

Trimestriel édité par Eurogip, librement téléchargeable sur www.eurogip.fr

La dernière livraison du *"trimestriel des risques professionnels en Europe"* propose notamment un dossier consacré à la reconnaissance des pathologies psychiques au travail dans dix pays européens membres ou non de l'Union.

La diversité des approches et des critères choisis pour retenir la qualification de maladie professionnelle démontre - si besoin en était - la difficulté des organismes sociaux, du corps médical et des employeurs à démêler les causes souvent complexes de ces pathologies. Ainsi, tandis que le Danemark a inscrit le trouble de stress professionnel dans sa nouvelle liste de maladies professionnelles, la plupart des pays ne le reconnaissent que comme accident du travail, tandis que cette reconnaissance est impossible en Allemagne et en Suisse, ces pays estimant que *"l'insuffisance de connaissances et de preuves médicales et scientifiques empêche à ce jour toute décision positive de reconnaissance en maladie professionnelle d'un trouble psychique lié au travail"*.

Cette hétérogénéité des approches n'a pas seulement des conséquences sur l'indemnisation des victimes. Elle entraîne aussi une certaine incapacité à établir des statistiques comparables au niveau européen, ce qui est évidemment regrettable en termes d'épidémiologie. ■

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité
Directeur de publication : Emmanuel Pochet
Courriel : info@point-org.org - www.altersecurite.org

La publication du mois :

De la prévention routière à la prévention globale des risques

Après plus de 60 années de parution, un petit lifting s'imposait ! Revue de référence en matière de risque routier professionnel, *La Prévention routière dans l'entreprise* jouit désormais d'une nouvelle présentation qui traduit aussi une nouvelle approche de la prévention.

Un véritable "news magazine"

Plus aérée, plus illustrée, plus vivante ! Avec sa nouvelle formule cette revue se lit désormais comme un véritable *"news magazine"* avec davantage d'informations, de reportages, et d'interviews. Le numéro de janvier-février présente ainsi un entretien avec Frédéric Péchenard, délégué interministériel à la sécurité routière et un reportage au sein de l'entreprise Boyer qui *"a fait du risque routier un enjeu de management"*. Un sujet qui illustre parfaitement l'ambition de la revue.

Une approche plus globale des risques professionnels

En effet, ces changements de formes traduisent aussi une évolution plus fondamentale de la SEPR, éditeur du magazine. Favorable depuis toujours à une approche complète du risque routier, cette société a toujours épaulé ses clients, aussi bien dans la gestion des aspects légaux que dans les actions de prévention et de formation. Elle entend désormais aller plus loin en faisant la promotion d'une intégration du risque routier à une démarche globale de prévention de l'ensemble des risques professionnels. Une posture dictée par l'expérience et qu'illustre parfaitement le dossier très complet consacré, dans le dernier numéro, au document unique d'évaluation des risques. ■

Pour aller plus loin : Les numéros de *La Prévention routière dans l'entreprise* peuvent être commandés en ligne sur le site de la SEPR : www.sepr.eu

Altersécurité infos
Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

11, rue Albert 1er - 92210 Saint-Cloud - Tél. : 01 46 02 44 01

Retrouvez-nous sur Internet :

Assistance à l'évaluation des risques professionnels :
www.evrp.org

Formation Sauveteur Secouriste du Travail :
www.sauveteur-secouriste-du-travail.org

La collection complète d'*Altersécurité* :
www.altersecurite.org